

# PASS **VACCINAL** DÈS L'ÂGE DE 16 ANS

## PASS **SANITAIRE** DE 12 À 15 ANS

Merci de présenter votre QR Code à l'équipe d'accueil

Certificat  
depuis TousAntiCovid Carnet



ou

Certificat  
sur papier



Le pass vaccinal requiert :

- un schéma vaccinal complet,
- ou
- un certificat de rétablissement du Covid-19 datant de moins de six mois
- ou
- un certificat de contre-indication à la vaccination.

Les tests de dépistage PCR ou antigéniques du Covid-19 ne sont plus valides pour les plus de 16 ans. Néanmoins les enfants de 12 à 15 ans peuvent présenter un pass sanitaire valide : un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 heures.

La conformité du pass vaccinal ou sanitaire sera vérifiée à l'entrée selon les règles sanitaires en vigueur. La vérification ne permet ni d'avoir accès, ni de stocker vos données médicales.